

Commune de Marcellaz

SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE FRUITIÈRE DE MARCELLAZ

ADJUDICATION DE TRAVAUX

Projet de construction
d'une Fromagerie et Porcherie

FROMAGERIE

1er Lot. Terrassement, maçonnerie, grosse serrurerie, béton armé, peinture :

Travaux à l'entreprise	179.258 fr. 50	} 125.000 francs
Somme à valoir pour imprévus	10.741 fr. 50	

2e Lot. Charpente, couverture, ferblanterie, vitrerie :

Travaux à l'entreprise	22.287 fr. —	} 26.000 francs
Somme à valoir pour imprévus	3.713 fr. —	

3e Lot. Parqueterie, menuiserie, petite serrurerie :

Travaux à l'entreprise	21.530 fr. —	} 24.000 francs
Somme à valoir pour imprévus	2.470 fr. —	

PORCHERIE

1er Lot. Terrassement, maçonnerie, grosse serrurerie, béton armé, peinture :

Travaux à l'entreprise	114.476 fr. —	} 125.000 francs
Somme à valoir pour imprévus	10.524 fr. —	

2e Lot. Charpente, couverture, ferblanterie, vitrerie :

Travaux à l'entreprise	42.772 fr. —	} 45.000 francs
Somme à valoir pour imprévus	2.228 fr. —	

Auteur du projet, F. DUCUPET, Architecte diplômé par le Gouvernement, à Thonon-les-Bains

Les adjudicataires devront envoyer leurs soumissions sous pli recommandé à M. GAVILLET Charles, Président de la Société Coopérative Fruitière de Marcellaz avant le mardi 15 décembre 1931.

Les concurrents à l'adjudication devront joindre à leurs soumissions un certificat de capacité constatant qu'ils ont exécuté par eux-mêmes des travaux d'au moins de même importance. Ce certificat devra être visé par l'Architecte auteur du projet.

Les concurrents seront avisés dans la huitaine suivante des résultats de l'adjudication.

L'adjudicataire paiera comptant tous les frais relatifs à son adjudication.

On peut prendre connaissance des plans, devis et cahier des charges au Bureau de M. DUCUPET, ou chez M. GAVILLET Président de la Société

Le Président de la Société Coopérative Fruitière,

CH. GAVILLET